



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023**

--- oOo ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A
Délibération n°25**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Projet de réalisation d'une surface de Jeux site d'OUS PINS et sur divers sites sur la commune – Demande de subvention auprès de l'ETAT, de l'Agence Nationale du Sport, et du Conseil Départemental des Landes

Dans le cadre des différents travaux d'aménagements ou des activités qui se déroulent sur le site d'OUS PINS, site très fréquenté par les habitants, associations, visiteurs, enfants des écoles ou du centre de loisirs, il est envisagé de réaliser une aire de jeux.

Cette structure de jeux s'inscrirait dans le cadre du parcours sportif du site, mais aussi des récents confortement des berges du lac.

M. le Maire précise en séance que le montant est estimé à 31 045 € TTC.

De plus, des aménagements complémentaires seraient prévus, sur le site mais aussi dans les quartiers, comme bancs, tables de ping-pong, et petits jeux accessibles à tous les publics.

Aussi, il est demandé à notre conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'Agence Nationale du Sport, de l'Etat, des collectivités territoriales ou organismes et à intervenir à la signature de tous documents.

De préciser que les crédits seront inscrits au budget de la commune

De présenter, et transmettre à l'appui des demandes les devis ou plan de financement.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Sur les prochains mois, le projet sera soumis sur les aspects techniques à la commission des travaux.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

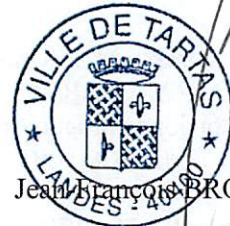
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PARTOUCHE SEBBAN

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES